



Le véhicule retenu est la Chevrolet Volt, à autonomie prolongée. Avec la charge électrique, elle peut parcourir de 40 à 80 km, selon la température extérieure, les conditions routières et la technique de conduite.

Lorsque le niveau des batteries est trop faible, la Volt passe en mode d'autonomie prolongée, grâce à un moteur à essence embarqué de 1,4 L à 63 kW (84 hp) à une vitesse maximale de 160 km/h.

La charge s'effectue en 10 heures à partir d'une prise de courant domestique de 120 V ou en 4 heures aux bornes de 240 V, fournies par AeroVironment et installées dans les trois stationnements incitatifs.



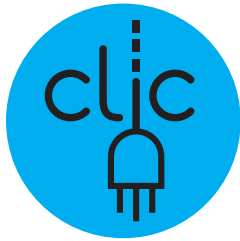
Clic compte parmi les nombreuses initiatives du plan de mobilité durable de la Ville de Laval visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire.



Ce projet est rendu possible grâce à



Entrez
en premier
dans une
ère nouvelle



LE COVOITURAGE BRANCHÉ

Venez expérimenter une nouvelle formule de transport collectif propre, personnalisée, rapide et sécuritaire !

La Société de Transport de Laval (STL) recherche des conducteurs automobiles intéressés à prendre part à un projet de covoiturage en véhicule électrique, baptisé **Clic**.

L'objectif est de former des équipages de quatre personnes qui habitent le même quartier de Laval et se déplacent aux mêmes heures entre leur résidence et l'un de ces trois stationnements incitatifs :

- stations de métro Cartier et Montmorency
- gare de Sainte-Dorothée sur la ligne de train de Deux-Montagnes.

La Société de transport de Laval (STL) et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) assument l'achat et l'entretien du véhicule électrique mis à la disposition de chaque équipage.

Hydro-Québec apporte notamment sa contribution en implantant des bornes de recharge aux différents terminus.

Chaque participant devra acheter par abonnement annuel la carte TRAM 5, au coût de 142 \$ par mois, soit 29 \$ de plus que la TRAM 3 qu'il détient actuellement.

En revanche, il réalisera d'importantes économies, puisque toutes ses dépenses d'utilisation de voiture (essence, entretien, réparation) vont chuter significativement.

L'équipage bénéficiera d'une place de stationnement réservée et aucun permis ne sera requis à la station Montmorency.

Enfin, le conducteur désigné pourra se servir du véhicule à des fins personnelles sur une distance totale de 200 km par mois.

Le lancement aura lieu en septembre. D'ici là, les équipages auront reçu la formation pertinente.



Un équipage est constitué d'un conducteur désigné, d'un substitut et de deux passagers en covoiturage.

Pour vous inscrire

Appelez sans tarder au Centre Contact Clients de la STL au 450-688-6520 ou écrivez au www.stl.laval.qc.ca section Nous joindre

